



# Rapport annuel 2024

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge  
Édifice Andrée-P. Boucher  
1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6

[conseilquartier.saint-louis@ville.quebec.qc.ca](mailto:conseilquartier.saint-louis@ville.quebec.qc.ca)

9 AVRIL 2025

---

## Table des matières

Mot de la présidente

Présentation du Conseil de quartier de Saint-Louis

Composition du Conseil d'administration 2024

Fonctionnement du Conseil de quartier

    Demandes de consultation publique et d'opinion

    Comités de travail

    Résolutions émanant du Conseil et transmises à la Ville de Québec

    Préoccupations du Conseil de quartier et Plan d'action pour 2025

États Financiers 2024

Annexe – Suivi des résolutions - 2024

    Résolutions

    Titres

    Réponses

---

## Mot de la présidente

Cette année encore, votre CA a travaillé avec sérieux (et bonne humeur!) pour représenter les préoccupations des citoyennes et citoyens du quartier, et améliorer notre milieu de vie. Un retour sur l'année 2024 nous permet de distinguer 3 préoccupations principales :

- 1) **Améliorer la sécurité routière et la mobilité active** : plusieurs demandes ont porté sur l'amélioration de la sécurité des piétons et cyclistes (ex. ch. Saint-Louis, av. Louis-Jobin, rue du Sieur-d'Argenteuil, av. Roland-Beaudin, boul. Neilson/Hochelaga).
- 2) **Contribuer à la bonne intégration des projets de développement urbain dans le quartier et à une meilleure acceptabilité sociale** : nous avons suivi de près plusieurs projets immobiliers, demandant des consultations citoyennes et des ajustements (ex. 3030 boulevard Laurier, 3100 rue De La Forest, 1052 Landry, 1500 route de l'Église, Place des Quatre-Bourgeois).
- 3) **Maintenir et améliorer notre qualité de vie** : nous avons exprimé nos préoccupations concernant plusieurs enjeux plus globaux et demandé des études, aménagements ou plans d'action (ex. circulation de transit liée aux travaux à la tête des ponts, bruit de l'autoroute Duplessis).

Nous saluons l'écoute et la collaboration de la Ville dans plusieurs dossiers, mais nous regrettons aussi que, trop souvent, celle-ci manque de l'agilité nécessaire pour répondre à des situations problématiques avec des mesures immédiates, même si seulement temporaires.

Concernant le dossier du bruit causé par les deux autoroutes qui traversent notre quartier, nous appelons aussi à davantage de collaboration de la part de la Ville. Même si ces autoroutes sont de la responsabilité du Ministère des Transports et de la Mobilité durable, la Ville doit se saisir de cet important enjeu de santé publique et de qualité de vie pour des milliers de résident.e.s de Sainte-Foy. Alors que de l'autre côté de la ville, le projet de conversion de l'autoroute Dufferin-Montmorency en boulevard urbain avance à grand pas, il est grand temps de s'interroger sur la pertinence d'autoriser des véhicules à traverser à très vive allure un secteur résidentiel de plus en plus densément peuplé. Outre la pollution sonore, c'est aussi un enjeu de pollution atmosphérique et de qualité de l'air.

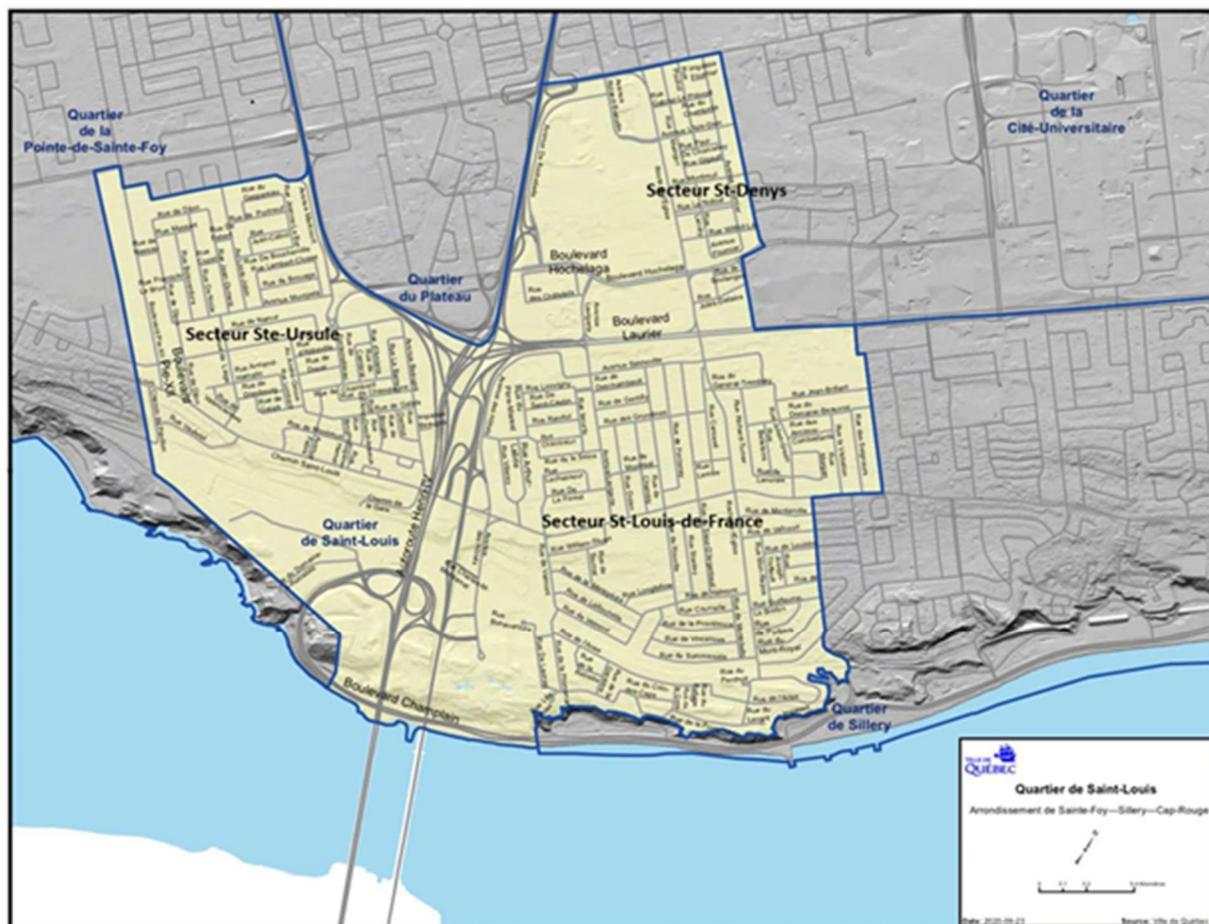
En 2025, le CA du conseil de quartier Saint-Louis continuera de travailler sur ce dossier important, en collaboration avec les autres conseils de quartier concernés, afin de trouver de l'information, sensibiliser la population et interpeller les décideurs.

La présidente,

*Marie-Hélène Felt*

## Présentation du Conseil de quartier de Saint-Louis

Son territoire regroupe une partie des secteurs de Saint-Louis-de-France au sud, de Sainte-Ursule à l'ouest et de Saint-Denys-du-Plateau au nord, tel qu'indiqué sur la carte ci-dessous. Un récent portrait sociodémographique et économique du quartier est [disponible pour consultation](#).



## Composition du Conseil d'administration 2024

Janvier 2024	Assemblée générale annuelle avril 2024	Décembre 2024
Mme Marie-Hélène Felt, <i>Présidente</i>	Mme Marie-Hélène Felt, <i>Présidente</i>	Mme Marie-Hélène Felt, <i>Présidente</i>
M. Arnaud Desbiens <i>Trésorier</i>	M. René Boudreau <i>Vice-président</i>	M. René Boudreau <i>Vice-président</i>
Mme Nadia Aubin-Horth <i>Secrétaire</i>	M. Arnaud Desbiens <i>Trésorier</i>	M. Arnaud Desbiens <i>Trésorier</i>
Mme Amélie Laliberté	Mme Amélie Laliberté <i>Secrétaire</i>	Mme Amélie Laliberté <i>Secrétaire</i>
M. Bernard Drouin	Mme Nadia Aubin-Horth	Mme Nadia Aubin-Horth
Mme Tammy Lacasse	M. Bernard Drouin	M. Bernard Drouin
M. Martin Boucher	Mme Tammy Lacasse	M. Martin Boucher
M. René Boudreau	M. Martin Boucher	M. Louis Alexandre
M. Louis Alexandre	M. Louis Alexandre	Mme Célia Forget
Mme Elsa Moreau	Mme Célia Forget	M. Pierre Samson
Mme Célia Forget	M. Pierre Samson	

Les conseillers municipaux dont le district ou une partie de celui-ci se situe dans les limites du quartier sont également membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote. Il s'agit de Mme Anne Corriveau, conseillère du district électoral de la Pointe-de-Sainte-Foy, de Mme Maude Mercier-Larouche, conseillère du district électoral de Saint-Louis-Sillery et de M. David Weiser, conseiller du district électoral du Plateau.

---

## Fonctionnement du Conseil de quartier

En 2024, le Conseil de quartier de Saint-Louis a tenu 11 rencontres publiques (10 assemblées ordinaires du conseil d'administration et une assemblée générale).

Les procès-verbaux font état des décisions et des dossiers d'intérêt du conseil d'administration du conseil de quartier, ainsi que des questions et commentaires du public. Une fois adoptés, ils sont disponibles sur la [page internet du Conseil de quartier de Saint-Louis](#).

## Demandes de consultation publique et d'opinion

En 2024 le Conseil de quartier a reçu les demandes d'opinion suivantes:

- Concernant des modifications réglementaires aux fins de leur concordance au PPU du plateau centre de Sainte-Foy (R.V.Q 3250 et R.C.A.3V.Q. 340)
- Consultation portant sur les modifications réglementaires concernant l'agrandissement d'un immeuble résidentiel au 1500, route de l'Église (R.V.Q 3277)
- Concernant l'autorisation d'un projet résidentiel et commercial au 3100, sur De La Forest

## Comités de travail

M. Desbiens, Mme Laliberté, Mme Forget et Mme Felt se sont rencontrés pour finaliser une nouvelle demande de subvention dans le cadre du Programme de mobilisation à la sécurité routière de la Ville de Québec, pour l'année 2025. Des affiches de type silhouette d'enfant ont été offertes à deux écoles du quartier pour le programme 2024.

En juin, le Conseil de quartier était dans la cour de l'école Saint-Louis-de-France pour la fête de la Saint-Jean afin d'animer un kiosque pour faire de la sensibilisation à la sécurité routière.

En avril 2024, le Conseil de quartier organisait son activité de ramassage du printemps afin d'inciter les citoyens à remplir un sac de déchets afin de garder notre quartier propre. Des prix ont été tirés parmi les participants. L'initiative était aussi présente à la fête du printemps de l'école Saint-Louis-de-France.

Mme Nadia Aubin-Horth a représenté le Conseil de quartier à la Table de concertation vélo des conseils de quartier de la Ville de Québec et elle est vice-présidente de l'exécutif. M Louis Alexandre représente aussi le conseil de quartier à la table de concertation vélo. Mme Aubin-Horth siège sur le comité de suivi de la vision de la mobilité active de la Ville de Québec comme représentante des cyclistes et de la Table de concertation vélo. Parallèlement, elle organise La balade des élu.es dans le cadre du mois du vélo avec des représentants des conseils de quartier Du Plateau, de Pointe-de-Sainte-Foy, de Sillery et de Cité-Universitaire. Elle souligne la participation des 3 élu.es associés au Conseil de Quartier de Saint-Louis, de la communauté d'affaires et des citoyens et citoyennes.



Balade des élu.es 2024



Affiches ralentissons

M. Pierre Samson et M. René Boudreau représentent le Conseil de quartier pour des discussions sur la formation d'une table de concertation pour les transports en communs.

M. Louis Alexandre et M. Martin Boucher représentent le Conseil de quartier sur un comité avisé sur la requalification de la place des Quatre-Bourgeois.

M. Louis Alexandre et Mme Marie-Hélène Felt travaillent sur les études de climat sonore portant sur le bruit des autoroutes dans le quartier et ont commencé des discussions avec M. Weiser afin de prévoir les actions possibles pour le Conseil de quartier.

Le conseil de quartier contribue à diffuser des informations qui concernent les résidents et résidentes du quartier via sa page Facebook qui compte 566 abonnés.



Ménage du printemps



---

## Résolutions émanant du Conseil et transmises à la Ville de Québec

Un tableau récapitulatif des principales résolutions adoptées par le Conseil de quartier ainsi que des réponses obtenues de la part des organismes de la Ville de Québec en 2024 est disponible à l'[Annexe 1](#). Les principaux sujets abordés portent notamment sur la sécurité routière, la mobilité durable et l'aménagement urbain en conformité avec les bonnes pratiques durables.

## Préoccupations du Conseil de quartier et Plan d'action pour 2025

Le Conseil de quartier de Saint-Louis écoute les préoccupations des citoyens et interpelle la ville pour les enjeux récurrents et en lien avec sa mission. Un plan d'action est en élaboration suite à une séance de travail et une séance de consultation sera organisée afin d'orienter le plan d'action selon les idées du Conseil d'administration mais également des citoyens du quartier. Les axes de discussion sont l'urbanisme et la densification, la mobilité, les services aux citoyens et le vivre ensemble ainsi que les questions environnementales.

---

## États Financiers 2024

En 2024, le Conseil a bénéficié d'un budget de 4 933,17 \$. Une subvention de 1 930 \$ reçue de la Ville de Québec pour le fonctionnement du Conseil et une autre subvention de 3 000 \$ dans le cadre du programme de soutien à la mobilisation - Stratégie de sécurité routière. La ristourne 2024 de Desjardins est de 3,17 \$.

Le montant total des dépenses de fonctionnement du Conseil de quartier de Saint-Louis en 2024 est de 1 639,47 \$ et couvre les postes suivants : le secrétariat (1 175,00 \$), les frais bancaires (35,40 \$), les frais d'enregistrement au Registre des entreprises du Québec (39,00 \$), un frais de réception pour l'Assemblée générale annuelle d'avril 2024 et pour la conférencière (340,07 \$) et un cadeau pour la secrétaire d'assemblée qui a quitté ses fonctions (50,00 \$). Le montant des dépenses associées au programme de soutien à la mobilisation - Stratégie de sécurité routière est de 5 748,34 \$.

Il y a une somme de 2 639,72 \$ à la fin de l'exercice 2024 et est donc reportée à l'année financière 2025. De ce montant la somme de 1 388,96 \$ est associée au montant résiduel du programme de soutien à la mobilisation - Stratégie de sécurité routière et 486,46 \$ est associée au montant résiduel du projet Saint-Louis Plein de Vies.

---

Bilan au 31 décembre	2024	2023
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme	–	–
Encaisse	2 639,72	5 094,36
Petite caisse	--	–
En circulation	--	--
Actif net		
Actif net	–	–
Non affecté	2 639,72	5 094,36

---

## État des revenus et des dépenses et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	<u>AU 31 DÉC. 2024</u>	<u>AU 31 DÉC. 2023</u>
	\$	\$
Revenus		
Subventions - Ville de Québec	1 930,00	2 100,00
Subvention - Sécurité routière	3 000,00	3 000,00
Subvention - Saint-Louis Plein de vies	-	-
Autres	3,17	2,19
	<hr/>	<hr/>
	4 933,17	5 102,19
Dépenses		
Fonctionnement	1 639,47	2 029,15
Subvention - sécurité routière	5 748,34	3 000,00
Subvention - Saint-Louis Plein de vies	-	329,70
	<hr/>	<hr/>
	7 387,81	3 985,01
	<u>AU 31 DÉC. 2024</u>	<u>AU 31 DÉC. 2023</u>
	\$	\$
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	( 2 454,64)	1 117,18
Actif net non affecté au début de l'exercice	5 094,36	4 077,18
	<hr/>	<hr/>
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	2 639,72	5 094,36

## Annexe – Suivi des résolutions - 2024

Résolutions	Titres	Réponses
24-12-01	Résolution pour suggérer à la Ville de Québec de sensibiliser les futurs promoteurs du terrain au 3030 boulevard Laurier à l'importance de la consultation citoyenne pour s'assurer d'une acceptabilité sociale	Comme pour tous les projets d'envergure, la Ville sensibilisera un futur promoteur à tenir des activités de participation publique pour ce site. Par le passé, le groupe Cogir a été invité à présenter son projet aux citoyens en début de processus et une seconde séance avec les citoyens avait aussi été convenue pour maintenir un canal de discussion citoyenne. »
24-11-02	Résolution pour l'amélioration de la sécurité à la traverse piétonne au coin de Maricourt et Montpetit demander à la ville de Québec de mettre en place rapidement des mesures appropriées afin de sécuriser cette traverse et ce, même si le MTMD envisage des aménagements à moyen terme dans le secteur.	« Afin d'améliorer les conditions de visibilité à cet endroit, il est prévu d'augmenter la puissance des lampadaires et de déplacer l'un d'eux, pour en optimiser la couverture lumineuse. Un réaménagement géométrique est souhaité, mais devra être coordonné dans le cadre d'une opportunité conjointe avec le service de l'Ingénierie. Par ailleurs, comme l'école de Rochebelle est une école secondaire, elle ne dispose pas de corridor scolaire désigné. (Le passage en question se trouverait par ailleurs un peu loin de l'école pour être considéré en faire partie...). Les correctifs à la luminosité seront apportés dès ce printemps. Les citoyens de la pétition ont été contacté par le STMI et la conseillère autour du 25 novembre 2024 »

<p><b>24-11-01</b></p>	<p>Demander au service de l'ingénierie de la Ville de Québec l'échéancier des prochaines interventions qui se dérouleront sur la rue Louis-Jobin.</p>	<p>« Le Service de l'ingénierie a les projets suivants en analyse sur l'avenue Louis-Jobin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un projet de réhabilitation est planifié à court terme pour les conduites d'égouts sanitaire et pluvial entre l'avenue Maricourt et la rue de Portneuf. L'année de réalisation de ces travaux n'est toutefois pas encore déterminée.</li> <li>• Un projet de réfection totale est actuellement en analyse entre la rue de Portneuf et l'avenue Montpetit. L'année de réalisation et la nature de ces travaux ne sont toutefois pas encore déterminées.</li> <li>• Concernant la chaussée, un projet devrait être identifié à la suite de notre campagne d'auscultation 2024 qui est présentement en cours. Ce projet sera toutefois à coordonner avec les projets souterrains de ce secteur afin de planifier une intervention optimale.</li> </ul> <p>En attendant la réalisation d'un projet par le Service de l'ingénierie, des interventions ponctuelles de type « nids-de-poule » peuvent être effectuées au besoin par le Service des travaux publics.</p> <p>La priorisation des projets au Service de l'ingénierie est un processus rigoureux qui est effectué annuellement et qui dépend de plusieurs critères, notamment le niveau de désuétude et les budgets disponibles. »</p>
------------------------	---	---

<p><b>24-10-03</b></p>	<p>Considérant que la rue du Sieur-d'Argenteuil encadre la cour de l'école Saint-Louis-de-France; Demander à la ville de porter une attention aux aménagements piétons et cyclistes sur la rue du Sieur-d'Argenteuil entre autres en prenant des mesures pour faire respecter l'interdiction de stationner sur 5 m devant l'entrée piétonne vis-à-vis la traverse ;</p>	<p>« Les travaux de sécurisation sur Sieur-d'Argenteuil (saillies de trottoir) et sur Rouville (quadrants de trottoir et traverse à pulsation lumineuse) seront réalisés en 2025. Les travaux sur la route de l'Église, au sud du chemin Saint-Louis, sont quant à eux prévus en 2026. »</p> <p>Dans le cadre de la sécurisation des corridors scolaires menant à l'école Saint-Louis-de-France, des saillies de trottoir sont prévues de part et d'autre du passage pour piétons menant au sentier piétonnier reliant cette rue à la rue Stanley. Ces saillies, longues d'une vingtaine de mètres chacune, amélioreront la visibilité des piétons, et seront dotées de balises jaunes et noires, en plus d'abaissments de trottoirs des deux côtés. La dimension des saillies et la signalisation qui sera mise à jour empêcheront les véhicules de se stationner à moins de 5 m du passage.</p> <p>Pour les élèves habitant la rue Sieur-d'Argenteuil au nord du chemin Saint-Louis, le cheminement sécuritaire consiste à emprunter le trottoir situé du côté nord du chemin Saint-Louis, et rejoindre le brigadier à la route de l'Église. Les élèves habitant plus à l'ouest doivent rejoindre le brigadier de la rue de Rouville.</p>
------------------------	---	---

<b>24-10-01</b>	Concernant le bruit de l'autoroute Duplessis Considérant le futur projet du groupe Trudel qui prévoit la construction d'immeubles à plusieurs étages le long de l'autoroute Duplessis.	« Cette préoccupation a été exprimée par les citoyens lors de l'atelier participatif tenu le 14 mars dernier, et la Ville a pris note de cette inquiétude. Dans un premier temps, il est privilégié de limiter la longueur des façades des bâtiments donnant sur l'autoroute. Des percées entre les surhauteurs des bâtiments sont aussi prévues afin de ne pas créer une barrière sonore sur toute la longueur du site. De plus, la Ville est en réflexion et en démarche afin de définir des éléments d'ordre architectural pouvant atténuer la réverbération du bruit, à savoir les types de matériaux à privilégier/éviter et l'orientation à donner aux bâtiments. Ces éléments seront discutés en profondeur avec le promoteur et son architecte dans le cadre de la conception des bâtiments. Par ailleurs, afin d'anticiper les enjeux des projets en cette matière et d'agir de façon proactive, la Ville a entrepris une réflexion élargie concernant la gestion des enjeux liés au bruit aux abords des autoroutes. Cet aspect sera notamment abordé dans le cadre des activités de la table Sécurité du Plan d'urbanisme et de mobilité. »
<b>24-09-04</b>	Concernant une demande à la Ville pour des aménagements sécuritaires temporaires sur l'avenue Roland-Beaudin compte tenu des délais dans les aménagements du tramway ;	En fonction des débits de piétons que nous observons également, des panneaux d'arrêts toutes directions seront demandés à l'intersection de l'avenue Roland-Beaudin et de l'accès nord du marché public. »

<b>24-09-03</b>	Concernant des mesures de sécurité temporaires pour assurer la sécurité des piétons et cyclistes d'ici à ce que le développement de l'axe cyclable permanent Hochelaga ouest/Neilson sous le viaduc de Duplessis soit réalisé	<p>Nous sommes très sensibles à la problématique de sécurité pour les piétons et les cyclistes empruntant la partie non desservie par le réseau cyclable du boulevard Hochelaga. Un aménagement temporaire consisterait tout de même à réaménager quatre secteurs d'intersection majeurs (voir la figure 1) afin de connecter le CVC Neilson à l'aménagement cyclable du boulevard Hochelaga. De plus, ceci nécessiterait également le repartage de la chaussée en plus d'intervenir sur la reprogrammation de tous les feux de circulation. Ce genre d'intervention demande au minimum, un an de conception et une saison estivale de réalisation ce qui amènerait une mise en service à la fin de l'été 2026, si la conception débutait en 2025.</p> <p>Le MTMD a ciblé la section discutée dans la <a href="#">phase 2 de son projet de reconstruction et aménagement des échangeurs au nord des ponts Pierre-Laporte et de Québec</a>. Selon la page web du MTMD, la phase 1 serait complétée en 2027.</p> <p>Malheureusement, la Ville ne connaît pas les échéanciers détaillés du MTMD, mais il pourrait être possible que les travaux de la phase 2 débutent avant 2027 et/ou débutent potentiellement au printemps 2027. Ainsi, l'aménagement temporaire serait en service de septembre 2026 à mai 2027.</p>
-----------------	---	--

<p><b>24-09-02</b></p>	<p>Concernant la circulation de transit dans les quartiers résidentiels du quartier Saint-Louis affectés par les travaux à la tête des ponts et sur le boulevard Laurier, tout particulièrement le quadrilatère formé par la route de Valmont au sud et le boulevard Laurier au nord, et par l'avenue des Hôtels à l'ouest et la route de l'Église à l'est.</p>	<p>« La préparation du plan local de mobilité est associée aux travaux et à l'implantation du tramway.</p> <p>La réflexion devrait débuter en 2025 lors du démarrage des travaux préparatoires du tramway.</p> <p>La gestion de la circulation de transit dans le quadrilatère décrit a fait l'objet d'une analyse et de nombreuses rencontres dans le passé. De toutes les mesures présentées et discutées, la seule action acceptée par la population a été la fermeture du lien de la rue Chabalon. Les mesures proposées pour diminuer la circulation de transit entre la route de l'Église et la rue de Lavigerie ont été rejetées par la population car elles avaient un impact important sur l'accessibilité des résidants.</p> <p>Des mesures étaient requises aux carrefours suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Carswell / Église</li> <li>• Lemire/Église</li> </ul> <p>Les résidents devraient alors accéder au quartier en empruntant la rue Sasseville et les rues parallèles à la rue de Lavigerie.</p> <p>Il est de plus fort probable que des mesures complémentaires devront éventuellement être mises en place sur la rue Sasseville car les automobilistes en transit finiront par emprunter ces nouveaux itinéraires.</p> <p>Il n'y a pas d'intervention magique. Toutes mesures qui pourraient être mises en place auront un impact sur l'accessibilité des résidants. Rappelons que l'intervention de la Ville ne peut pas discriminer en fonction du lieu de résidence</p>
------------------------	---	---

		<p>du conducteur. Les mesures s'appliquent à tous les véhicules.»</p> <p>Les travaux d'interconnexion à tête des ponts, entamés en 2023, ont donné lieu à la mise en œuvre de nombreuses mesures rigoureusement planifiées, destinées à préserver et améliorer la mobilité ainsi que l'accessibilité des résidents. Ces actions, toujours en cours d'application, se concentrent sur plusieurs aspects essentiels : (<a href="#">Voir annexe 1</a>)</p>
24-06-02	<p>Concernant le bruit dans les quartiers résidentiels causé par le trafic sur l'autoroute Duplessis :</p> <p>Considérant qu'une grande partie des quartiers résidentiels de part et d'autre de l'autoroute Duplessis ont été constitués avant 1970, soit avant la mise en service du pont Pierre-Laporte;</p> <p>Considérant qu'en 2000, le Ministère des Transport du Québec identifiait dans le « Plan de Transport de l'agglomération de la Capitale Nationale » que les quartiers résidentiels longeant l'autoroute Duplessis avaient un climat sonore fortement perturbé par un bruit autoroutier supérieur à 65 dBA<sub>Leq</sub>, 24 h (voir carte annexée);</p> <p>Considérant que depuis, le trafic sur l'autoroute Duplessis ne cesse d'augmenter et incidemment le bruit;</p>	<p>2e réponse climat sonore « Le partage à parts égales fait partie des pratiques du MTMD depuis la publication de la Politique sur le bruit routier en 1998. La page 3 précise "Les coûts des mesures d'atténuation seront partagés, à parts égales, avec les municipalités concernées".</p> <p>Le MTMD a réalisé une étude de climat sonore lors de l'exercice de planification des travaux de réfection des ponts de l'autoroute Duplessis. La Ville ne possède aucune copie de cette étude. »</p> <p>« La gestion du bruit en bordure d'une autoroute est encadrée par la Politique sur le bruit routier du MTMD.</p> <p>Cette politique précise qu'une demande d'analyse du climat sonore doit être demandée par la municipalité et que celle-ci doit s'engager à assumer la moitié des coûts de l'étude et la moitié des coûts des mesures d'atténuation si celles-ci sont requises (niveau de bruit supérieur à 65 dBA Leq<sub>24</sub>).</p>

<p>Considérant que le bruit autoroutier est à la fois une nuisance pour la qualité de vie des personnes qui résident le long d'une autoroute mais aussi un enjeu important de santé publique comme le démontre de nombreuses études scientifiques et le rapport de l'INSPQ (2015) « Avis sur une politique québécoise de lutte au bruit environnemental : pour des environnements sonores sains »;</p> <p>Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement par le Conseil de quartier de Saint-Louis de recommander à la Ville de Québec qu'elle intervienne auprès du Ministère des Transport et de la Mobilité Durable afin d'obtenir à brève échéance une étude du climat sonore pour les quartiers résidentiels longeant l'autoroute Duplessis;</p> <p>et que les résultats de cette étude soient ensuite présentés à la population concernée.</p>	<p>La Ville de Québec est d'avis que la gestion du bruit routier en bordure d'une autoroute est la responsabilité exclusive du MTMD. Dans cette optique, la Ville ne demande plus au MTMD de réaliser des études de climat sonore.</p> <p>Des études de climat sonore ont été réalisées dans le passé. Elles ont démontré que le niveau de bruit observé était inférieur au seuil minimum pour justifier une intervention sauf dans le secteur de l'avenue Beaupré. Le MTMD prévoit construire au cours des prochaines années une butte à l'arrière des résidences de l'avenue Beaupré dans le cadre des travaux de réaménagement de l'échangeur. »</p>
---	---

<b>24-05-04</b>	<p>Concernant la sécurité des piétons et cyclistes sur l'avenue Louis-Jobin le CQ demande</p> <p>D'améliorer substantiellement la sécurité de l'ensemble des piétons et cyclistes sur l'avenue Louis-Jobin et ses intersections par des aménagements adéquats;</p> <p>D'envisager des mesures temporaires d'ici à ce que les solutions définitives soient réalisées (ex : marquages au sol, panneaux indicateurs, délinéateurs flexibles, etc.);</p> <p>De présenter au Conseil de quartier de Saint-Louis son analyse (incluant les relevés de vitesse) et ses conclusions concernant la sécurité des piétons et cyclistes sur l'avenue Louis-Jobin.</p>	<p>« L'analyse préliminaire de justification de trottoir confirme (tout juste) le besoin pour ce type d'aménagement, essentiellement dû à la fonction hiérarchique de Louis-Jobin dans le réseau routier. Considérant les débits véhiculaires assez faibles (débit journalier moyen annuel de moins de 1000 véhicules/jour), une demande pour un trottoir sera placée, mais pourrait devoir attendre une opportunité conjointe avec le service de l'ingénierie. »</p>
-----------------	---	---

<b>24-05-03</b>	<p>Concernant la coupe d'arbres dans le cadre du projet de logement social au 1052, Landry le Conseil de Quartier recommande à la Ville de Québec de considérer, en collaboration avec Hydro-Québec et le promoteur, l'ensemble des options</p> <p>incluant l'option d'enfouir les câbles afin d'empêcher la coupe des arbres matures.</p>	<p>Les voisins du projet Landry ont été rencontrés le 12 juillet par un responsable d'Action Habitation. La solution décrite ici a été acceptée. Les contrats d'élagage et de déplacement des poteaux de Bell et d'Hydro-Québec seront donc donnés dans les prochains jours/semaines.</p> <p>La solution proposée et acceptée par les voisins consistera à positionner les poteaux d'Hydro-Québec et de Bell 1,5 m à l'intérieur du terrain du projet à construire. Cette solution devrait réduire considérablement la coupe d'arbres, même si certains devront tout de même être abattus et d'autres élagués. De plus, cette solution force l'élimination des balcons des étages 1 à 3 sur le mur sud-est du futur bâtiment, ce qui viendrait contribuer de manière importante à préserver l'intimité des voisins ayant pignon sur la rue Noblet. De plus, une haie de cèdres sera ajoutée par le promoteur sur cette ligne de lot. L'enfouissement des fils n'était malheureusement pas une option en raison du délai trop important (10 mois selon Hydro-Québec) et du retard que cela aurait occasionné au projet, l'exposant à d'importants risques financiers. La solution envisagée répond donc, selon nous, aux inquiétudes des citoyens et démontre la volonté du promoteur de minimiser l'impact du projet sur ceux-ci, dans la mesure du raisonnable.</p>
-----------------	--	--

<b>24-05-01</b>	<p>Le Conseil de quartier de Saint-Louis recommande au conseil de Ville d'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy—Sillery—Cap Rouge sur l'urbanisme relativement coin Chemin St-Louis et de l'Église à condition que l'accès au stationnement du projet résidentiel se fasse sur le chemin Saint-Louis et non sur la route de l'Église.</p> <p>Le Conseil de quartier est préoccupé par la sortie et l'entrée de nombreux véhicules aux heures de pointe sur la route de l'Église. Cette circulation supplémentaire poserait des risques pour la sécurité des enfants et des personnes qui utiliseront le trottoir et la future piste cyclable.</p>	
<b>24-03-02</b>	<p>Concernant l'amélioration de la sécurité routière sur le chemin Saint-Louis entre l'avenue Jean-de-Quen et l'avenue Lavigerie</p>	<p>« L'ajout de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) est déjà prévu pour 2024, à l'intersection du chemin Saint-Louis avec la rue de Rouville. En fonction de la configuration du bassin scolaire et du quartier, un passage pour piétons / écoliers à la hauteur de Julien-Green nous apparaît plus optimal qu'à La Visitation. Nous avons placé en mars une demande de comptage pour vérifier si les paramètres de justification sont remplis. Nous sommes toujours en attente des comptages.</p>

		<p>Par ailleurs, il est clair que la Ville aimerait pouvoir construire un trottoir sur les deux côtés du chemin Saint-Louis. Malheureusement, la largeur d'emprise disponible ne le permet que d'un seul côté dans ce secteur. »</p> <p>Nous avons reçu le comptage à l'intersection Julien-Green / Saint-Louis, et les données obtenues ne permettent pas de justifier l'aménagement d'un passage pour personnes. Cependant, nous constatons qu'il existe un lien piétonnier déneigé reliant la route de l'Église à la rue de Lanoraie. Nous recommandons alors aux piétons d'employer cet itinéraire, plus sécuritaire.</p>
<b>24-02-04</b>	<p>Projet résidentiel et commercial au 3100, rue De La Forest (R.V.Q. 3250)</p> <p>préoccupations en lien avec la localisation du projet. Le Conseil de quartier analyse que la proximité des autoroutes, le ratio de stationnement élevé et la faible desserte du transport en commun encouragent le recours à l'automobile, • Craintes envers le maintien de l'usage C10;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gabarit imposant et hauteur importante du projet par rapport au secteur et compte tenu de la largeur des rues;</li> <li>• Le chemin Saint-Louis n'est pas une artère conviviale pour les déplacements actifs et il est</li> </ul>	<p>Usage C10 enlevé.</p> <p><a href="#">point d'information sur la mobilité et les aménagements dans le secteur Saint-Louis/des Hôtels</a> le 12 juin 2024.</p>

	<p>impossible d'y aménager une piste cyclable sécuritaire;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est impossible d'aménager des voies réservées au transport en commun.</li> </ul> <p>Un plan de mobilité durable avec des mesures concrètes devrait être proposé.</p>	
<b>24-02-03</b>	<p>Projet résidentiel au 1000, route de l'Église – le Philippe, phase II (R.V.Q. 3250) concernant la sécurité des personnes à pied et à vélo sur l'avenue Roland-Beaudin, qui devrait faire l'objet d'un réaménagement complet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Améliorer les conditions de sécurité de la mobilité active sur l'avenue Roland Beaudin. Le Conseil de quartier a émis plusieurs recommandations sur le sujet, notamment en ce qui concerne l'implantation d'une traverse piétonne en face du Marché.</li> </ul>	<p>Réponse de la Ville à la résolution 24-09-04 : En fonction des débits de piétons que nous observons également, des panneaux d'arrêts toutes directions seront demandés à l'intersection de l'avenue Roland-Beaudin et de l'accès nord du marché public. »</p>

<b>24-02-01</b>	<p>En lien avec le projet résidentiel au 963, Mainguy.</p> <p>Le Conseil de quartier souhaite que soient transmises ses préoccupations concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>· La nécessité d'améliorer les conditions de mobilité active dans le secteur Saint-Denys, notamment l'absence de trottoirs;</li><li>· Le nombre limité de grands logements;</li><li>· La nécessité de rendre accessibles des services de proximité (en particulier une épicerie).</li></ul>	
<b>24-01-01</b>	<p>Concernant une demande au service TMI de la Ville de Québec d'avoir accès aux données brutes des plus récents relevés de vitesse effectués dans le secteur Saint Denys, afin d'avoir une vision complète et précise de la situation.</p>	